



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le tourisme dans les zones rurales : quelles politiques ?

Question écrite n° 953

Texte de la question

Mme Séverine Gipson appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le tourisme en zones rurales. M. le Premier ministre a présenté le 26 juillet 2017 les premières propositions du conseil interministériel du tourisme, instance gouvernementale chargée du développement de ce secteur à fort potentiel. Les mesures annoncées pour dépasser les 100 millions de touristes par an en 2020 font l'unanimité. Le président de la République, dans un *tweet* du 29 août 2017 a rappelé cet objectif symbolique : « Un objectif clair : accueillir 100 millions de touristes d'ici 2020 ». Aussi, elle souhaite affirmer ici combien il est nécessaire pour le conseil interministériel du tourisme de ne pas oublier les zones rurales dans sa réflexion. En effet, il ne faut pas négliger l'importance du tourisme rural, véritable atout de la France qui s'appuie sur la qualité et la diversité de ses paysages, de ses patrimoines, de sa gastronomie. Ainsi, le département de l'Eure investit plus de 40 millions d'euros dans le secteur touristique chaque année et cela contribue à attirer des centaines de milliers de touristes dans des sites remarquables comme les jardins de Monet à Giverny (2e site payant de Normandie après le Mont-Saint-Michel), Evreux, Gisacum, la vallée de la Seine et le *center parks* des Bois-Francs (1,2 million de nuitées)... L'accompagnement de l'État est nécessaire pour que les territoires ruraux, déjà très attractifs, contribue à attirer 100 millions de touristes en France en 2020. Ces territoires ne doivent pas être les oubliés de la politique touristique de la France. Ainsi, elle souhaite savoir quelles sont les politiques publiques qui seront mises en place pour soutenir le tourisme en zones rurales, proposant un tourisme complémentaire au tourisme francilien mais qui est tout aussi porteurs d'emplois et de richesses pour les territoires.

Texte de la réponse

Le tourisme représente, pour les territoires ruraux, un potentiel de croissance, de valorisation des espaces et de création d'emplois. Le Gouvernement entend donc pleinement soutenir le développement touristique des destinations rurales qui participent à l'attractivité de la France et comportent de nombreux atouts, comme la diversité des paysages, du patrimoine, des espaces naturels, la découverte de multiples traditions et savoir-faire, une offre de loisirs en forte progression ou bien encore des prix d'hébergement globalement moins élevés. Cette offre est néanmoins diffuse, parfois mal recensée et organisée, ce qui constitue autant de handicaps pour les destinations. Pour pallier ces difficultés, le Gouvernement entend accompagner les efforts des acteurs locaux, publics et privés, qui se mobilisent au service de la qualité et de l'organisation de l'offre touristique ou bien qui participent à l'avènement de nouvelles destinations à la campagne. Les services du ministère de l'économie et des finances, dont la direction générale des entreprises (DGE), élaborent ainsi des partenariats avec les fédérations et associations nationales telles les « Parcs naturels régionaux », les « Grands sites de France », les « Stations vertes » ou les « Sites remarquables du goût ». Le développement du tourisme à vélo est une autre action, initiée et soutenue par la DGE, qui contribue à relancer l'économie touristique rurale. Aujourd'hui, avec plus de 8000 km d'itinéraires et plus d'un million de pratiquants, dont une forte proportion d'étrangers, la France constitue l'une des principales destinations mondiales du tourisme à vélo. Le site national www.francevelotourisme.com, cofinancé par l'Etat, regroupe l'ensemble des services et des informations relatives au tourisme à vélo en France et lui donne une visibilité tant nationale qu'internationale. Le tourisme

fluvial, parfois considéré comme un produit de niche, offre également des perspectives de développement importantes soutenues par la DGE. Les touristes étrangers apprécient en effet de découvrir notre pays à travers ses fleuves. Grâce au renouveau d'intérêt pour ce mode d'itinérance douce, le secteur est de plus en plus porteur pour l'économie française, puisque les retombées économiques sur les territoires sont estimées chaque année à 500 M€. Par ailleurs, l'œnotourisme devient un facteur important de développement du tourisme à la campagne. Pour répondre à la demande de la clientèle de distinguer des destinations œnotouristiques, les ministres chargés du tourisme et de l'agriculture ont initié le label « Vignobles et Découvertes » dont l'objectif est d'apporter plus de lisibilité aux clients et plus de visibilité à la destination. A ce jour, 66 destinations sont labellisées. L'opérateur national du tourisme, Atout France, a renforcé les actions de promotion dans le cadre de son cluster Œnotourisme et propose une vitrine dédiée www.visitfrenchwine.com aux clientèles françaises et internationales. En outre, l'Etat a initié deux appels à projets qui ont permis la sélection de vingt-deux contrats de destination dont l'objectif est de conquérir de nouvelles clientèles autour de marques lisibles et fédératrices à l'international, mais aussi de mettre en place des actions qualifiantes. L'œnotourisme, le tourisme fluvial et l'écotourisme sont des filières reconnues dans ces contrats de destination notamment en Champagne, en Bourgogne, en Auvergne, et en Normandie Ile de France : Destination Impressionnisme. L'appel à projets « contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux » (SPôTT), porté par le ministère de l'économie et des finances s'inscrit de même dans une politique résolue de structuration des offres de proximité et de valorisation des ressources, des valeurs et savoir-faire locaux. Les lauréats bénéficient d'un appui en ingénierie de l'opérateur Atout France. La plupart des vingt-trois contrats SPôTT sélectionnés concernent la campagne, entre autres Erdre, Canal et Forêt, Landes Intérieures, Alsace du Nord : itinérance pédestre et cycliste, Le Perche : destination d'excellence pour la randonnée, Terra Gers, l'expérience slow tourisme, ou Seine Aval - Destination d'excellence de demain. Enfin, la mesure no 7 - mobilisation de l'expertise publique au profit des territoires-annoncée lors du comité interministériel au tourisme du 26 juillet dernier, propose de renforcer le soutien aux projets touristiques des territoires ruraux à l'appui du dispositif AIDER (mobilisation de hauts fonctionnaires des corps d'inspection et des conseils généraux ministériels, Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), Contrôle général économique et financier (CGEFI)) pour accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de projets de territoires en associant l'expertise d'Atout France. La mise en œuvre opérationnelle de cette mesure doit intervenir d'ici début 2018.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 953

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 septembre 2017](#), page 4260

Réponse publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4839